



AVIS AU PUBLIC

COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM ⁽¹⁾	DÉC ⁽²⁾	ITM ⁽³⁾	ENV ⁽⁴⁾	COM ⁽⁵⁾	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE	
										DU	AU
3A/2025/3038/174	12.09.25	X		X			ADM. COMMUNALE DE HESPERANGE	Exploitation d'un pont élévateur de la marque MAHA ma star 5,5	474, route de Thionville Hesperange	15.10.25	30.10.25
3A/2025/3098/184	17.09.25	X		X			TK ELEVATOR Luxembourg SARL	Exploitation d'un élévateur à plateforme pour personne pour le compte de la société Becker	18, rue de Syren à Alzingen	15.10.25	30.10.25
3A/2025/3165/174	23.09.25	X		X			SARL DUPONT DE NEMOURS	Exploitation d'une potence de marque THERN SPT20 et un palan Leon Kremer 4WM2-K	Rue Général Patton à Contern	15.10.25	30.10.25
3A/2025/3396/187	03.10.25	X		X			SA COMAT LOCATION	Exploitation d'un appareil de levage mobile Liebherr A920	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	15.10.25	30.10.25
3A/2025/2755/184	19.09.25		X	X			COCA-COLA EUROPACIFI PARTNERS	Exploitation d'un élévateur à fourches Toyota OSE120CB 7139380	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	24.09.25	03.11.25
3A/2025/2764/184	19.09.25		X	X			SA COMAT LOCATION	Exploitation d'une grue auxiliaire sur camion Palfinger type PK18502 SH 614	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	24.09.25	03.11.25
3A/2025/3428/166	06.10.25	X		X			ADM. COMMUNALE DE HESPERANGE	Exploitation d'une maison relais	9, rue de Bettembourg Hesperange	22.10.25	06.11.25
3A/2025/2807/188	24.09.25		X	X			EJC TRAPENLIFTSERVICE SARL	Exploitation d'un monte escaliers pour le compte de M. Mme. Plotzener-Baatz	31, rue de la Libération à Itzig	01.10.25	10.11.25
3A/2025/3038/174	02.10.25		X	X			ADM. COMMUNALE DE HESPERANGE	Exploitation d'un pont élévateur de la marque MAHA	474, route de Thionville Hesperange	02.10.25	11.11.25
3A/2025/3098/184	02.10.25		X	X			MAISON BECKER	Exploitation d'un appareil élévateur à plateforme pour personnes	18, rue de Syren	02.10.25	11.11.25
1/2017/0197/177	02.10.25		X	X			SARL DUPONT DE NEMOURS	Exploitation d'une nouvelle ligne de production Tyvec 8	Rue Général Patton à Contern	02.10.25	11.11.25
3A/2025/3496/174	09.10.25	X		X			EJC TRAPENLIFTSERVICE SARL	Exploitation d'un élévateur à plateforme pour personne pour le compte de M. Mme. Berdot	8, Cité Holleschbiereg à Hesperange	29.10.25	13.11.25
3A/2025/3497/174	10.10.25	X		X			TK HOME SOLUTIONS	Exploitation d'un monte escaliers pour le compte de M. Kellens	14, Rue Roger Wercollier Hesperange	29.10.25	13.11.25
1/2017/0197/177 Dérog. 8	30.09.25		X	X			SARL DUPONT DE NEMOURS	Dérogation relative à l'exploitation d'une nouvelle ligne de production Tyvec 8	Rue Général Patton à Contern	15.10.25	24.11.25
1/2017/0197/177 Dérog. 7	30.09.25		X	X			SARL DUPONT DE NEMOURS	Dérogation relative à l'exploitation d'une nouvelle ligne de production Tyvec 8	Rue Général Patton à Contern	15.10.25	24.11.25
1/2017/0197/177 Dérog. 9	30.09.25		X	X			SARL DUPONT DE NEMOURS	Dérogation relative à l'exploitation d'une nouvelle ligne de production Tyvec 8	Rue Général Patton à Contern	15.10.25	24.11.25
1/2024/0508	07.10.25		X			X	ADM. BAT. PUBLICS	Exploitation d'une piscine, cuisine professionnelle et installations de production de froid	119, rue du Cimetière à Luxembourg	15.10.25	24.11.25
3A/2025/3038/174	10.10.25		X	X			ADM. COMMUNALE DE HESPERANGE	Exploitation d'un pont élévateur de la marque MAHA ma star 5,5	474, route de Thionville Hesperange	15.10.25	24.11.25
3A/2025/3098/184	13.10.25		X	X			TK ELEVATOR Luxembourg SARL	Exploitation d'un élévateur à plateforme pour personne pour le compte de la société Becker	18, rue de Syren à Alzingen	15.10.25	24.11.25
1/2025/0310	17.10.25		X		X		MYLAR SPECIALTY FILMS LUXEMBORUG	Cessation d'activités - production et dépôts de matières plastiques, stockage de substances,	Am Hirkiemert à Itzig	22.10.25	01.12.25
3B/2025/0031	17.10.25		X		X		ADM. COMMUNALE DE HESPERANGE	Chantier d'excavation autre que la roche	399, Route de Thionville à Hesperange	22.10.25	01.12.25
1/2025/0311	20.10.25		X		X		MYLAR SPECIALTY FILMS LUXEMBORUG	Cessation d'activités - production et dépôts de matières plastiques, stockage de substances et mélanges classés, compresseurs	Am Hirkiemert à Itzig	22.10.25	01.12.25
1/2022/0074/157	21.10.25		X	X			BETONS FEIDT SA	Exploitation d'une fabrication de béton, ateliers de réparationet travail de métaux	10, Bvd. Des Scillas à Howald	29.10.25	08.12.25
1/2025/0257/181	21.10.25		X	X			PROXIMUS Luxembourg SA	Exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe	Olzigerberg à Itzig	29.10.25	08.12.25

DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les **établissements des classes 1 et 2**, l’affichage des avis indiquant l’objet de la demande d’autorisation doit avoir lieu simultanément à la **maison communale** et, de manière bien apparente, à l’**emplacement où l’établissement est projeté**.
A dater du jour de l’affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de **15 jours** au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l’expiration du délai d’affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête.
Les **établissements des classes 3, 3A et 3B** sont soumis à l’autorisation des ministres, **sans** qu’il y ait lieu de recourir à la **procédure d’affichage et publication** de la demande d’autorisation.

NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des **décisions** en matière d’établissements classés par affichage à la **maison communale** pendant **40 jours** tandis qu’elles ne sont **pas** affichées à l’**emplacement où l’établissement est projeté**.
Un **recours** pourra être introduit devant le **Tribunal Administratif** qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de **40 jours**. Ce délai commence à courir à l’égard du demandeur de l’autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l’affichage de la décision.
Pendant toute la durée de l’exploitation d’un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.



Hesperange, le 29 octobre 2025
Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,

Diane ADEHM